

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 28

THE STRENGTHENING LOCAL SCHOOLS ACT
(PUBLIC SCHOOLS ACT AMENDED)

Moved by the Honourable Mr. Bjornson

THAT Clause 2 of the Bill be amended by striking out the proposed subsection 41(1.4).

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 28

LOI SUR LE RENFORCEMENT DES ÉCOLES
LOCALES (MODIFICATION DE LA LOI SUR
LES ÉCOLES PUBLIQUES)

Motion de M. le ministre Bjornson

Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit amendé par suppression du paragraphe 41(1.4).